

Je me souviens qu'un ancien député de la Chambre, M. Desmarais, le frère du célèbre M. Desmarais, était à la tête d'une société qui devait vendre de l'eau du Canada aux États-Unis. Alors, en tant que député, je m'interroge au sujet d'une mesure législative qui paraît peut-être inoffensive, mais dont nous ne connaissons pas les répercussions parce que le gouvernement ne veut pas répondre à la question la plus fondamentale, à savoir quelle incidence l'accord nord-américain de libre-échange aura sur nos ressources en eau.

Je demande donc au député s'il peut nous donner plus de détails sur ce point.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Il a parfaitement raison de rapporter les propos de certains des plus grands avocats de notre pays, qui ont dit catégoriquement que, aux termes de l'Accord de libre-échange, notre eau pourrait effectivement être vendue aux Américains.

À maintes reprises, nous avons demandé au gouvernement de conclure avec les États-Unis un protocole d'entente spécial qui soustrairait l'eau à l'application de l'Accord de libre-échange. J'ai même personnellement écrit à Clayton Yeutter pour lui demander si, oui ou non, il croit que l'eau est assujettie à l'Accord de libre-échange, mais il ne m'a jamais répondu, et je lui ai écrit plusieurs fois.

La question de savoir si l'eau est visée ou non par l'Accord de libre-échange me préoccupe. Personnellement, je pense qu'il s'agit là d'une des visées secrètes que les Américains nourrissaient en concluant cet accord.

Je veux d'abord parler du Grand Canal, ce projet de recyclage et de développement du Nord que le premier ministre Bourassa décrit en détail au chapitre 9 de son livre intitulé *L'énergie du Nord: la force du Québec*.

Dans ma circonscription, j'ai participé à une assemblée municipale avec M. Thomas Kierans, celui qui a eu l'idée de réutiliser l'eau de la partie inférieure de la baie James et d'aménager un canal pour l'acheminer jusqu'aux Grands Lacs, puis dans le lac Michigan, aux États-Unis. Je dois vous dire que le projet est vivement contesté.

Il suscite bien des inquiétudes, les principales étant de nature environnementale.

La Chambre va adopter aujourd'hui le projet de loi C-13. Grâce à lui, tout projet touchant l'environnement au Canada sera assujéti au processus d'évaluation. Mais il ne faut pas se méprendre. J'ai lu dans un journal que le ministre de l'Environnement du Québec voyait dans ce

projet de loi une sorte de mesure totalitaire. Ce sont là des propos un peu agressifs. Mais ni vous ni lui ne devez vous méprendre. En matière de protection de l'environnement, les provinces devront se conformer aux dispositions nationales prévues dans le projet de loi C-13 qui sera adopté aujourd'hui.

Je crois que les Canadiens s'en réjouiront.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'apprécie les détails concernant le Grand Canal. J'aimerais que le député réponde à ma question et me donne son opinion puisqu'il a écrit aux négociateurs de l'Accord de libre-échange pour leur demander si celui-ci englobait l'eau ou non. Je crois comprendre qu'il n'a pas obtenu une réponse directe.

Qu'en pense-t-il personnellement? L'Accord de libre-échange englobe-t-il l'eau ou non? L'eau sera-t-elle englobée par l'accord de libre-échange en cours de négociation avec le Mexique et les États-Unis? C'est une question hypothétique, mais il pourrait probablement y répondre quand même.

M. Mills: Monsieur le Président, je ne saurais évidemment répondre à une question hypothétique concernant le Mexique. Nous ne savons pas ce que l'accord englobera.

Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, la réponse est un oui catégorique. L'eau est visée par cet accord.

Je ne suis pas expert en droit de l'eau, mais j'ai consulté des avocats qui le sont, et ils ont vérifié pour moi.

• (1140)

Je crois que l'eau fait partie des éléments cachés qui expliquent pourquoi les Américains voulaient vraiment cet accord. J'en suis convaincu. Si vous ne le croyez pas, le gouvernement devrait obtenir du gouvernement des États-Unis une note diplomatique d'une page stipulant que l'eau n'est pas visée par l'Accord de libre-échange. N'oubliez pas que la thèse de doctorat du négociateur en chef de l'accord du côté américain, Clayton Yeutter, portait sur la gestion des eaux nord-américaines.

Le Canada possède suffisamment d'eau pour répondre aux besoins du monde entier. Je ne m'oppose pas à ce que nous la partagions avec les États-Unis, mais à ce que nous la leur donnions tout simplement. Je crois que c'est là matière à un autre débat. Il n'est pas exclu que nous puissions, un jour, au lieu de laisser les gens mourir de soif chez notre bon voisin du Sud, utiliser l'eau comme monnaie d'échange pour ramener des emplois chez nous.